

# **ATTIJARI PLACEMENTS SICAV**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2016**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêté au 31 Décembre 2016.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Décembre 2016, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

**1/** La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 37,02 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

**2/** La société «ATTIJARI PLACEMENTS SICAV» emploie 30,56 % de son actif en titres émis par la société « U.A.D.H », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des points cités ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2016.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes :

- Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 4-3 « **Évènements postérieurs à la clôture (point 1)** », le Conseil d'Administration de la société, réuni le 20 Décembre 2016, et ayant constaté que le capital a demeuré pendant quatre vingt dix jours inférieur au capital minimum requis soit un million de Dinars, a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire le 23 Janvier 2017 pour la dissolution anticipée et la liquidation de la société et ce conformément aux dispositions de l'article 3 du Code des Organismes de Placement Collectif. Cette Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas été tenue pour défaut de quorum. Une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour le 27 Février 2017.

- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-3 « **Évènements postérieurs à la clôture (point 2)** » dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « **ATTIJARI PLACEMENT SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 5 264 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 14 Février 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**CMC – DFK International**

**Hichem AMOURI**

**BILAN**  
arrêté au 31/12/2016  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>448 487</b>	<b>3 767 455</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		448 487	3 520 926
b - Obligations et Valeurs assimilées		-	246 529
c - Autres Valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>263 627</b>	<b>1 177 269</b>
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	<b>3-10</b>	263 627	1 177 269
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>712 114</b>	<b>4 944 724</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-6</b>	4 345	22 230
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-7</b>	91 141	99 440
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>95 486</b>	<b>121 670</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-4</b>	<b>610 930</b>	<b>4 768 892</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-5</b>	<b>5 698</b>	<b>54 162</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 698	54 161
<b>ACTIF NET</b>		<b>616 629</b>	<b>4 823 054</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>712 114</b>	<b>4 944 724</b>

**ETAT DE RESULTAT**

Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016

*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	Notes	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	-	110 034	3 707	130 726
a - Dividendes		-	94 985	-	114 081
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	15 049	3 707	16 646
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-3</b>	825	35 121	5 675	28 609
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>825</b>	<b>145 156</b>	<b>9 382</b>	<b>159 336</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-8</b>	-2 439	-59 848	-20 320	-85 468
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-1 614</b>	<b>85 307</b>	<b>-10 938</b>	<b>73 868</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-9</b>	-2 750	-15 126	-6 208	-19 992
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-4 363</b>	<b>70 181</b>	<b>-17 146</b>	<b>53 876</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-	-64 483	-	286
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>-4 363</b>	<b>5 698</b>	<b>-17 146</b>	<b>54 161</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		-	64 483	-	-286
* Variation des +/- values potentielles sur titres		66 426	-578 082	-101 919	-218 186
* +/- values réalisées sur cession des titres		5 065	374 722	-27 224	-18 993
* Frais de négociation de titres		-957	-19 309	-2 042	-5 708
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>66 171</b>	<b>-152 488</b>	<b>-148 332</b>	<b>-189 011</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016**  
*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u></b>				
<b><u>des opérations d'exploitation</u></b>				
a - Résultat d'exploitation	-4 363	70 181	-17 146	53 876
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	66 426	-578 082	-101 919	-218 186
c - +/- values réalisées sur cession de titres	5 065	374 722	-27 224	-18 993
d - Frais de négociation de titres	-957	-19 309	-2 042	-5 708
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	<b>-54 160</b>	-	<b>-78 019</b>
<b><u>AN 3 -Transaction sur le capital</u></b>				
<b>a - Souscriptions</b>	-	<b>1 385</b>	-	<b>157 539</b>
* Capital	-	1 390	-	106 000
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-10	-	49 152
* Régularisations des sommes distrib.	-	5	-	2 386
* Droits d'entrée	-	-	-	-
<b>b - Rachats</b>	-	<b>-4 001 163</b>	-	<b>-149 693</b>
* Capital	-	-4 174 694	-	-100 000
* Régularisation des sommes non distrib.	-	238 020	-	-47 729
* Régularisation des sommes distrib.	-	-64 489	-	-1 964
* Droits de sortie	-	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>66 171</b>	<b>-4 206 425</b>	<b>-148 332</b>	<b>-259 185</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>				
a - En début de période	550 457	4 823 054	4 971 386	5 082 239
b - En fin de période	616 629	616 629	4 823 054	4 823 054
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>				
a - En début de période	428	3 427	3 427	3 421
b - En fin de période	428	428	3 427	3 427
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1 440,721</b>	<b>1 440,721</b>	<b>1 407,369</b>	<b>1 407,369</b>
<b>DIVIDENDE</b>	<b>0,000</b>	<b>15,804</b>	<b>0,000</b>	<b>22,766</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>12,02%</b>	<b>3,49%</b>	<b>-2,98%</b>	<b>-3,73%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31/12/2016

(Unité en Dinars Tunisiens)

### 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

#### **2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

#### **2- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

#### **2- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016, à 448 487 Dinars contre 3 767 455 Dinars au 31/12/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>533 375</b>	<b>3 267 732</b>
- Actions et droits rattachés	504 579	2 794 308
- Titres OPCVM	28 796	233 424
- Obligations et valeurs assimilées	-	240 000
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>-84 888</b>	<b>493 194</b>
- Actions et droits rattachés	-84 959	496 442
- Titres OPCVM	71	-3 248
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>-</b>	<b>6 529</b>
<b>Total</b>	<b>448 487</b>	<b>3 767 455</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

#### 3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres sont nuls pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, contre un montant de 3 707 Dinars pour la même période en 2015, et se détaillent ainsi:

Libellé	4ème Trimestre 2016	31/12/2016	4ème Trimestre 2015	31/12/2015
- Revenus des actions	-	86 933	-	105 614
- Revenus des Titres OPCVM	-	8 051	-	8 467
- Revenus des Obligations et des valeurs assimilées	-	15 049	3 707	16 646
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>110 034</b>	<b>3 707</b>	<b>130 726</b>

#### 3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, à 825 Dinars contre 5 675 Dinars du 01/10/2015 au 31/12/2015, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	4ème Trimestre 2016	31/12/2016	4ème Trimestre 2015	31/12/2015
- Intérêts/ Compte courant	825	15 303	4 506	11 946
- Intérêts / dépôt à terme	-	19 818	-	-
- Intérêts / certificat de dépôt	-	-	1 169	16 663
<b>Total</b>	<b>825</b>	<b>35 121</b>	<b>5 675</b>	<b>28 609</b>

### **3-4 Note sur le capital**

<b>Capital au 30/09/2016</b>	
- Montant	540 396
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<b>Autres effets sur le capital</b>	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	66 426
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	5 065
- Frais de négociation de titres	-957
<b>Capital au 31/12/2016</b>	
- Montant	610 930
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12

### **3- 5 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
-Sommes distribuables de l'exercice	5 698	54 161
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	1
<b>Total</b>	<b>5 698</b>	<b>54 162</b>

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit

Libellé	Montant	Régul. Souscription	Régul. Rachat	Total
-Sommes distribuables de l'exercice	70 181	5	-64 488	5 698
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	-	-2	-
<b>Total</b>	<b>70 183</b>	<b>5</b>	<b>-64 490</b>	<b>5 698</b>

### **3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 4 345 Dinars contre 22 230 Dinars au 31/12/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Gestionnaire	1 710	14 273
- Dépositaire	2 635	7 957
<b>Total</b>	<b>4 345</b>	<b>22 230</b>

### **3- 7 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016, à 91 141 Dinars contre un solde de 99 440 Dinars au 31/12/2015, détaillé comme suit

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	10 454	10 501
- Dividende à payer exercice 1995	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	221

- Dividende à payer exercice 2011	157	157
- Dividende à payer exercice 2012	129	129
- Dividende à payer exercice 2013	172	172
- Dividende à payer exercice 2014	159	296
- Dividende à payer exercice 2015	111	-
- CMF à payer	50	401
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	28 254	36 102
- TCL à régulariser	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	1 201	1 228
<b>Total</b>	<b>91 141</b>	<b>99 440</b>

### **3- 8 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élevèrent pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, à 2 439 Dinars contre 20 320 Dinars pour la même période en 2015, et se détaillent ainsi:

<b>Libellé</b>	<b>4ème Trimestre 2016</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>4ème Trimestre 2015</b>	<b>31/12/2015</b>
- Rémunération du gestionnaire	1 713	42 036	14 272	60 031
- Rémunération du dépositaire	726	17 812	6 048	25 437
<b>Total</b>	<b>2 439</b>	<b>59 848</b>	<b>20 320</b>	<b>85 468</b>

### **3- 9 Note sur les autres charges**

Les autres charges allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, s'élevèrent à 2 750 Dinars, contre 6 208 Dinars du 01/10/2015 au 31/12/2015, et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>4ème Trimestre 2016</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>4ème Trimestre 2015</b>	<b>31/12/2015</b>
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	2 514	10 000	4 929	14 300
- Redevance CMF	145	3 562	1 209	5 087
- Autres charges	5	73	37	121
- TCL	86	1 491	33	484
<b>Total</b>	<b>2 750</b>	<b>15 126</b>	<b>6 208</b>	<b>19 992</b>

### **3-10 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016, à 263 627 Dinars contre 1 177 269 Dinars au 31/12/2015, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Avoirs en banque	254 292	1 232 816
- Sommes à l'encaissement	8 706	7 484
- Sommes à régler	-212	-67 646
- Intérêts courus /compte courant	841	4 615
<b>Total</b>	<b>263 627</b>	<b>1 177 269</b>

## **4 - AUTRES INFORMATIONS**

### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au 31/12/2016, s'élève à 42 036 Dinars TTC.

### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 31/12/2016, s'élève à 17 812 Dinars TTC.

### **4- 3 Evénements postérieur à la clôture :**

1- le Conseil d'Administration de la société, réuni le 20 Décembre 2016, et ayant constaté que le capital a demeuré pendant quatre vingt dix jours inférieur au capital minimum requis soit un million de Dinars, a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire le 23 Janvier 2017 pour la dissolution anticipée et la liquidation de la société, et ce conformément aux dispositions de l'article 3 du Code Des Organismes De Placement Collectif. Cette Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas été tenue pour défaut de quorum.une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour le 27 Février 2017.

#### **2- Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **ATTIJARI PLACEMENT SICAV** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 5 264 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2016

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2016	%Actif	% Actif Net	%Capital Emis
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>504 579,224</b>	<b>419 620,433</b>	<b>58,926%</b>	<b>68,051%</b>	
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	59,500	0,008%	0,010%	0,00%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	139,500	0,020%	0,023%	0,00%
DA 1/8 SIMPAR 2012	1	2,793	6,000	0,001%	0,001%	0,00%
DA 2/9 SIMPAR 2014	7	37,856	41,230	0,006%	0,007%	0,00%
SOTRAPIL	4 995	45 021,617	43 911,045	6,166%	7,121%	0,13%
SPDIT SICAF	6 136	51 883,546	55 095,144	7,737%	8,935%	0,02%
STAR	400	67 022,334	47 999,200	6,740%	7,784%	0,02%
DA 2/43 TUNISIE LEASING 2015	22	17,600	19,580	0,003%	0,003%	0,00%
TUNIS RE	6 509	53 265,677	54 649,564	7,674%	8,863%	0,03%
UADH	44 139	286 903,500	217 605,270	30,558%	35,290%	0,12%
DA 8/33 UBCI 2013	16	49,936	94,400	0,013%	0,015%	0,00%
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>28 796,037</b>	<b>28 866,849</b>	<b>4,054%</b>	<b>4,681%</b>	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	281	28 796,037	28 866,849	4,054%	4,681%	0,03%
<b>Total Général</b>		<b>533 375,261</b>	<b>448 487,282</b>	<b>62,980%</b>	<b>72,732%</b>	